

Simplification des gestes de tri

La Communauté Urbaine d'Arras, les communautés de communes du Sud Artois et des Campagnes de l'Artois s'engagent avec le SMAV pour faire progresser le recyclage sur le territoire.

Pour exemple en 2021, le taux de déchets orientés vers les collectes séparées (collectes des emballages, collecteurs de verres et textiles et déchèteries) s'élevait à 60% contre 53% au plan national. Ces résultats sont encourageants, mais nous devons et pouvons toujours faire mieux.

VERS PLUS DE RECYCLAGE

Notre défi collectif est aujourd'hui de trouver des solutions pour recycler toujours plus d'emballages, notamment les emballages en plastique. Sur plus d'un million de tonnes d'emballages en plastique mises sur le marché chaque année en France, seules 230 000 tonnes sont recyclées.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient en effet être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier, en carton et en verre. Faute de savoir comment recycler certains contenants plastiques, nous devons les jeter avec les ordures ménagères.

Tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage se sont mobilisés afin de proposer des solutions pour les recycler et trouver des débouchés pour la matière. Aujourd'hui, on peut recycler plus à condition de trier plus d'emballages.

AU 1^{ER} JANVIER 2023, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIERONT

C'est pourquoi dès le 1^{er} janvier 2023, vous pourrez déposer dans le bac de tri tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, et tous les emballages en plastique, sans exception. **Une simplification majeure du geste de tri qui vous rendra la vie plus facile !**

ET EN PRATIQUE ?

Les nouvelles consignes de tri dans la commune sont remplacées par les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Pour vous aider :

- 1 C'est un emballage ?
Déposez-le dans le bac de tri !
- 2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3 Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

A RECYCLER :

Dans le bac à couvercle jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception !

Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Sachant pouvoir compter sur votre implication
Bien Cordialement



Cédric Delmotte
Président du SMAV

EMBALLÉS, c'est trié !

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON

Emballages
plastique



Emballages
papier et carton



TOUS LES papiers



Emballages métal



Bien les vider,
inutile
de les laver,
déposer dans
le bac séparés
les uns
des autres
et sans sac

